

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4289-2025

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel ;

**ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS
D'ÉNERGIE DU QUÉBEC (« ADEQ »)**
Intervenante

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS ET
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DES AUTOMOBILISTES (« OC-APA »)**
Intervenantes

MÉMOIRE AMENDÉ D'OC-APA

Table des matières

1. Introduction 3

2. Contexte de la demande et portrait du secteur 4

 I. Modèle de référence6

3. Coûts d'exploitations..... 8

 I. Analyse d'OC-APA..... 10

4. Recommandations d'OC-APA.....15

Annexe17

Liste de tableaux d'OC

Tableau OC-APA - 1 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025.....	8
---	---

[...]

Tableau OC - 3 : Variation des principaux postes contestés entre 2021 et 2025, par région	9
---	---

Liste de figures d'OC

Figure OC-APA - 1 : Montant indexé selon l'inflation observée au Québec, par région, 2021-2025	12
--	----

Liste de tableaux dans l'Annexe

Tableau OC-APA - A1 : Écart entre les prix au détail hors taxes de l'essence ordinaire dans les autres régions canadiennes et au Québec, moyennes annuelles, en cents par litre ·	17
Tableau OC-APA - A2 : Prix de l'essence ordinaire hors taxes coût carbone et redevance verte Montréal et Toronto	18
Tableau OC-APA - A3 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone	19
Tableau OC-APA - A4 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone, indexés à l'inflation	19
Tableau OC-APA - A5 : Comparaison par poste entre les coûts retenus dans la décision D-2022-017 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025 ·	20

[...]

<u>Tableau OC-APA - A6 : Coûts d'exploitation retenus par OC-APA et Montant corrigé, par région</u>	<u>23</u>
<u>Tableau OC-APA - A7 : Amortissement des équipements — établissement de la valeur transitoire</u>	<u>24</u>
<u>Tableau OC-APA - A8 : Frais de financement — établissement de la valeur transitoire</u>	<u>24</u>
<u>Tableau OC-APA - A9 : Frais de cartes de débit et de crédit — recalage</u>	<u>24</u>
<u>Tableau OC-APA - A10 : Pertes d'inventaire — poste exclu</u>	<u>25</u>
<u>Tableau OC-APA - A11 : Dénéigement et entretien paysager — indexation</u>	<u>25</u>

1. Introduction

Le 21 janvier 2025, la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») a initié le processus d'audience publique visant à déterminer le montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel (le « **Montant** »)¹, conformément à l'article 59 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*² (la « **Loi** » ou la « **LRÉ** »). En vertu de cette disposition, la Régie peut amorcer le processus susmentionné de sa propre initiative ou à la demande du ministre.

Le 13 février 2025, la Régie a reçu les demandes d'intervention des personnes intéressées. Le 4 mars 2025, par sa décision D-2025-031, elle a reconnu trois intervenants, soit l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (l' « **ADEQ** »), Costco Wholesale Canada Ltd. /Les Entrepôts Costco (« **Costco** ») et Option consommateurs, qui souhaitait intervenir conjointement avec l'Association pour la protection des automobilistes (« **OC-APA** »)³.

Dans la même décision, la Régie a fixé la tenue d'une rencontre préparatoire au 25 mars 2025 et a exclu du présent dossier la notion de rabais à la rampe de chargement. La Régie a également annoncé qu'elle ne remettrait pas en question le choix des trois régions ainsi que leurs délimitations. Le 24 mars 2025, Costco a informé la Régie qu'elle mettait fin à son intervention au présent dossier⁴.

Dans sa décision D-2025-046, la Régie a ensuite encadré les sujets retenus, notamment la révision des caractéristiques du modèle de référence d'une essencerie ainsi que l'analyse des coûts d'exploitation qui y sont associés⁵. Dans sa lettre procédurale du 28 janvier 2026⁶, la Régie a fourni un nouveau calendrier de traitement du dossier, lequel a été modifié de nouveau le 16 mars 2026⁷.

Les recommandations présentées dans les sections suivantes du présent mémoire reposent sur les informations présentées par l'ADEQ en date du 23 juin 2026. En effet, OC-APA et la Régie

¹ Pièce A-0008, p. 12 et 13.

² RLRQ, c. R-6.01.

³ Décision D-2025-031.

⁴ Pièce C-Costco-0003.

⁵ Décision D-2025-046, par. 12.

⁶ A-0016.

⁷ A-0019.

considèrent que le rôle de l'ADEQ s'apparente à celui d'un demandeur⁸. Si de nouvelles informations devenaient disponibles, OC-APA se réservent le droit d'ajuster ou de compléter leurs observations en conséquence. Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre générique et ne présume d'aucune appartenance de genre.

2. Contexte de la demande et portrait du secteur

Avant le présent dossier, la Régie s'est déjà prononcée à plusieurs reprises sur le montant des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel. Dans ses décisions D-99-133, D-2000-141, D-2003-126, D-2006-112 et D-2010-025, la Régie a fixé ou reconduit à 3 cents le litre le montant des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel au Québec. En 2012, la Régie a entrepris un nouvel examen des coûts d'exploitation d'un détaillant efficace. Au terme de cet exercice, elle a modifié ce montant pour le fixer à 3,5 cents le litre⁹.

Dans sa décision D-2022-017, la Régie a retenu une approche différenciée selon les régions. Elle a alors fixé le montant au titre des coûts d'exploitation à 4,4 cents le litre pour la région 1, à 4,7 cents le litre pour la région 2 et à 5,5 cents le litre pour la région 3¹⁰. À titre de rappel, ces trois zones correspondent respectivement :

- à la zone 1, soit la région de Montréal (CMM), caractérisée notamment par une densité de population plus élevée et des volumes de vente moyens plus importants ;
- à la zone 2, soit le Québec central, qui regroupe notamment des régions situées près des grandes villes ou disposant d'un bassin de population permettant des volumes de vente relativement importants ;
- à la zone 3, soit les régions éloignées, généralement caractérisées par un vaste territoire, une plus faible densité de population et des volumes de vente plus faibles.

⁸ Décision D-2025-046, par. 19-20.

⁹ Dossier R-3852-2013, décision D-2013-087.

¹⁰ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017.

Dans ce contexte, l'ADEQ affirme ne pas partager certaines conclusions retenues par la Régie dans les dossiers précédents. Elle soutient notamment que la Régie exclut du calcul des coûts d'exploitation les coûts liés aux pertes d'inventaire et aux vols, tout en reconnaissant que le régulateur inclut déjà presque l'ensemble des coûts liés à l'exploitation¹¹. Par ailleurs, l'ADEQ indique qu'il est impératif de revoir l'ensemble des coûts en tenant compte des régions issues de la segmentation du marché. Elle invoque principalement l'inflation, le contexte postpandémique et la transition énergétique au soutien de cette demande de révision, en plus d'insister sur les coûts liés aux pertes d'inventaire et aux vols¹².

L'ADEQ soutient également que la rationalisation du marché souhaitée par la Régie dans les dossiers antérieurs a été atteinte¹³. À cet égard, elle souligne que le nombre de postes d'essence au Québec est passé de 5 059 en 1997 à 2 671 en 2024, et qu'il a diminué de 3,9 % entre 2022 et 2024¹⁴. Elle rappelle que, lors de la dernière audience, elle avait fait valoir que le Québec comptait désormais moins de postes d'essence par habitant que les États-Unis¹⁵.

Selon l'ADEQ, ce contexte commande dorénavant une certaine vigilance afin d'assurer qu'un nombre suffisant de postes d'essence puissent répondre aux besoins des automobilistes québécois sur l'ensemble du territoire, notamment en prévenant les guerres de prix prédatrices¹⁶. L'intervenante affirme qu'une rationalisation excessive pourrait éliminer des concurrents, notamment dans les localités à plus faible densité et celles près de villes-centre ou dans les régions éloignées¹⁷.

Dans son plus récent recensement des essenceries en opération au Québec, la Régie relève elle-même plusieurs éléments susceptibles d'alimenter le présent examen. Elle constate notamment que la diminution du nombre d'essenceries se poursuit et semble s'accélérer, particulièrement dans les régions éloignées, alors que les ventes annuelles moyennes par essencerie ont

¹¹ C-ADEQ-0008, p. 4-5.

¹² C-ADEQ-0008, p. 5.

¹³ C-ADEQ-0008, p. 6.

¹⁴ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 3.

¹⁵ C-ADEQ-0008, p. 6.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ C-ADEQ-0013, p. 2, réponse à la questions 1.1.1.

augmenté entre 2022 et 2024^{18 19}. Elle souligne également que, bien que le modèle de référence de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur demeure le plus répandu au Québec, il pourrait être opportun, dans un prochain dossier, d'évaluer si l'objectif de gains en efficacité de 30 % demeure réaliste à long terme²⁰.

L'ADEQ présente l'évolution de l'écart entre les prix de l'essence ordinaire observés au Québec et ceux observés dans d'autres marchés canadiens, notamment entre Montréal et Toronto ainsi que dans les provinces de l'Ouest, de l'Ontario et de l'Atlantique. Ces données, reproduites aux tableaux OC-APA - A1 et OC-APA - A2, portent sur les prix hors taxes, coût carbone et redevance verte. [...] Hors taxes, le prix affiché au Québec, et à Montréal en particulier, demeure inférieur à celui des autres marchés canadiens (Ouest, Ontario, Atlantique), et cet écart favorable s'est creusé récemment. L'ADEQ fait valoir que la rationalisation plus avancée de certains marchés, notamment celui de Toronto, ne s'est pas traduite par des prix durablement plus avantageux pour les consommateurs par rapport au marché montréalais²¹. L'ADEQ remet ainsi en question l'idée selon laquelle une rationalisation accrue du marché constituerait, en soi, un facteur assurant des prix plus bas pour les consommateurs québécois²².

I. Modèle de référence

Le *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel* confirme que le modèle d'essencerie de référence, tel qu'il a été retenu par la Régie, reste le modèle le plus répandu au Québec. En effet, les « essencerie libre-service jumelée à un dépanneur » représentent 77,9 % des essenceries en opération au Québec et 79,1 % des volumes de carburant vendus au Québec, avec un volume annuel de vente moyen de 3,20 ML²³. À partir des

¹⁸ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 44, par. 79-80.

¹⁹ Selon OC-APA, cette situation découle davantage de la fermeture d'essenceries, qui redirige les consommateurs vers un nombre plus restreint de points de vente, que d'une véritable rationalisation du marché.

²⁰ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 44, par. 82.

²¹ C-ADEQ-0013, p. 3, réponse à la question 1.2.

²² Ibid.

²³ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 5.

données du recensement, l'ADEQ a calculé les volumes associés au modèle de référence pour chacune des zones retenues par la Régie²⁴ :

- Zone 1, région de Montréal (« CMM ») : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 4,02 ML, doté notamment de trois distributrices, de deux réservoirs en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 80 pieds et de deux caisses avec contrôle des distributrices ;
- Zone 2, Québec central : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 3,15 ML, doté notamment de deux distributrices, de deux réservoirs en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 50 pieds et de deux caisses avec contrôle des distributrices ;
- Zone 3, régions éloignées : un poste d'essence libre-service jumelé à un dépanneur d'un volume annuel de 2,05 ML, doté notamment de deux distributrices, d'un réservoir en fibre de verre à double paroi, d'une marquise de 24 x 32 pieds et d'une caisse avec contrôle des distributrices.

Même si la Régie ne souhaite pas revoir la délimitation des zones, l'ADEQ continue de mettre l'accent sur les différences régionales qui caractérisent le marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel. Elle insiste notamment sur les écarts de volumes de vente, la densité de population, les économies d'échelle plus limitées dans certains marchés et les coûts plus élevés associés à certaines réalités territoriales.

Cette approche se reflète également dans la manière dont l'ADEQ présente les coûts à inclure dans l'évaluation du Montant. Au-delà des paramètres du modèle de référence, elle insiste sur plusieurs postes de coûts qu'elle estime devrait être reconnus dans les coûts d'exploitation, notamment les pertes d'inventaire et les vols. L'ADEQ situe aussi sa demande dans un contexte de transition énergétique, exerçant notamment une pression sur les volumes de vente d'essence

²⁴ C-ADEQ-0008, p. 10..

et de carburant diesel à long terme²⁵. Selon elle, cette évolution pourrait rendre certains coûts fixes ou investissements plus difficiles à absorber, particulièrement dans les marchés où les volumes sont plus faibles ou les possibilités d'économies d'échelle plus limitées.

3. Coûts d'exploitations

Les tableaux OC-APA - A3 et OC-APA - A4 (en annexe) présentent la mise à jour proposée par l'ADEQ des éléments de coûts d'exploitation, incluant les composantes retenues et leurs valeurs respectives, en tenant compte des zones déterminées et des modèles de postes d'essence qui y sont associés. Selon les réponses de l'ADEQ à la DDR no 1 d'OC-APA, les coûts ont été établis en fonction de l'année 2025, puis révisés au début de 2026²⁶. Afin de mieux apprécier l'ampleur de la hausse demandée par l'ADEQ, le tableau OC-APA - 1 présente [...les tableaux OC-APA – 1 et OC-APA 2 présentent...] l'écart entre le montant retenu par la Régie en 2021²⁷ et la proposition de l'ADEQ dans le cadre du présent dossier, avant [...et après...] l'indexation proposée.

Tableau OC-APA - 1 : Comparaison entre le montant retenu par la Régie à la suite du dossier de 2021 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025 (avant indexation)

	Région 1	Région 2	Région 3
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (\$)	126 191 \$	103 578 \$	80 855 \$
Variation des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	55,9 %	58,6 %	61,5 %
Variation annuelle moyenne des coûts d'exploitation – 2021-2025 (%)	11,7 %	12,2 %	12,7 %
Variation des volumes du modèle de référence par région (ML)	-1,08 ML	-0,65 ML	-0,35 ML
Variation du volume sur la période (%)	-21,2 %	-17,1 %	-14,6 %
Variation annuelle moyenne du volume (%)	-5,8 %	-4,6 %	-3,9 %
Variation du Montant (¢/litre)	4,36 ¢/litre	4,20 ¢/litre	4,86 ¢/litre
Variation du Montant sur la période (%)	99,1 %	89,4 %	88,4 %
Variation annuelle moyenne du Montant (%)	18,8 %	17,3 %	17,2 %

²⁵ C-ADEQ-0008, p. 8-9.

²⁶ C-ADEQ-0013, p. 7, réponse à la question 3.2.

²⁷ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017, p. 91, Tableau 36.

À cet écart s'ajouterait l'indexation prospective de 3,06 % réclamée par l'ADEQ (tableau 4 de la pièce C-ADEQ-0008), fondée sur une projection d'inflation future : OC-APA la rejette au profit d'une actualisation à l'inflation réellement observée (IPC-Québec).

[...]

Les lignes en gras, représentant les variations annuelles moyennes des variables, font référence au taux de croissance annuel composé entre 2021 et 2025. Aux fins du calcul du taux d'indexation, l'ADEQ indique avoir utilisé la cible d'inflation de 2 % de la Banque du Canada, composée sur trois ans, soit 6,1208 %, puis divisée par deux afin d'obtenir un taux de 3,0604 % applicable à l'ensemble de la période²⁸. Elle précise avoir retenu l'inflation générale, plutôt que des indicateurs propres aux salaires ou aux avantages sociaux, par cohérence avec les dossiers précédents et par souci de simplification des calculs²⁹.

La variation détaillée des coûts par poste, avant indexation et par région, se trouve au tableau OC-APA - A5 de l'Annexe du présent mémoire. [...] Les hausses les plus marquées et les moins documentées se concentrent sur cinq postes — les frais de financement, l'amortissement des équipements, les frais de cartes de débit et de crédit, le déneigement et l'entretien paysager, et les pertes d'inventaire (nouveau poste) —, comme l'illustre le tableau suivant. Chacun repose sur « l'expérience des membres » du comité de l'ADEQ, sans donnée à l'appui. :

Tableau OC-APA - 2 : [...] Variation des principaux postes contestés entre 2021 et 2025, par région:

Poste	Région 1	Région 2	Région 3
Frais de financement	+206,9 %	+190,0 %	+246,5 %
Amortissement des équipements	+66,4 %	+75,2 %	+83,5 %
Frais de cartes de débit et de crédit	+54,2 %	+71,1 %	+74,2 %
Déneigement et entretien paysager	+56,9 %	+73,1 %	+80,0 %
Pertes d'inventaire	Nouveau poste — 15 106 \$ / 11 652 \$ / 7 611 \$		

²⁸ C-ADEQ-0013, p. 7, réponse à la question 3.3.

²⁹ C-ADEQ-0013, p. 8, réponse à la question 3.4.

L'ADEQ soutient que les immobilisations, le terrain et les équipements pétroliers constituent des investissements à long terme qui impliquent normalement le recours au crédit. Elle considère donc que les intérêts liés au financement doivent être reconnus comme un coût réel assumé par le détaillant, puisqu'ils correspondent au coût d'utilisation des sommes empruntées³⁰. Quant à l'amortissement, l'ADEQ fonde ces coûts sur l'expérience des membres de son comité des affaires économiques et justifie notamment la hausse de ce poste par l'augmentation importante des coûts de construction et de remplacement des équipements au cours des dernières années³¹. Pour le poste relatif au déneigement et à l'entretien paysager, l'ADEQ indique que l'estimation découle de l'expérience des membres de son comité opérant dans les différentes zones³².

I. Analyse d'OC-APA

Dans le cadre de cet exercice, le premier élément à examiner est le modèle de référence retenu pour représenter une essencerie efficace au Québec. À cet égard, OC-APA partagent le constat selon lequel le modèle actuellement retenu, soit celui de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur, demeure le plus représentatif du marché québécois. Ce modèle occupe encore une place prépondérante dans les trois zones retenues aux fins de l'établissement des coûts d'exploitation. Il demeure donc approprié de s'y référer pour évaluer les coûts que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel.

L'évolution du parc de véhicules électriques constitue néanmoins un facteur méritant attention. [...] Les VÉ ne représentaient encore que 5,96 % de l'ensemble du parc automobile du Québec au 31 décembre 2025. Ce constat invite à la prudence avant de conclure que l'électrification du parc automobile justifierait, à ce stade, une modification du modèle de référence. À plus court et moyen terme, d'autres facteurs, dont la diminution du télétravail, peuvent exercer une incidence plus importante sur les volumes de carburant vendus.

³⁰ C-ADEQ-0008, p. 20.

³¹ C-ADEQ-0008, p. 18.

³² C-ADEQ-0008, p. 22.

Cette évolution s'inscrit aussi dans un contexte où le marché des véhicules électriques demeure sensible aux changements de politiques publiques. Le programme provincial Roulez vert a été suspendu temporairement du 1^{er} février au 31 mars 2025, puis ses montants d'aide financière ont été réduits progressivement, avec la fin prévue du programme le 31 décembre 2026³³. L'AVÉQ rapportait également que plusieurs organisations de l'industrie automobile demandaient au gouvernement du Québec de suspendre temporairement la norme québécoise sur les véhicules zéro émission³⁴, ce qui témoigne d'une certaine incertitude quant à l'évolution du cadre réglementaire applicable au secteur des VÉ.

Par ailleurs, bien que le nombre de bornes de recharge offertes en essencerie ait doublé entre 2022 et 2024, cette évolution ne semble pas encore remettre en cause la représentativité du modèle actuel³⁵. En effet, le nombre d'essenceries offrant des bornes de recharge aurait diminué au Québec³⁶. De plus, seules 112 essenceries offrent ce service, soit 4,2% des essenceries québécoises, ce qui est largement minoritaire³⁷. Pour ces motifs, OC-APA considère que le modèle actuellement retenu demeure conforme aux réalités du marché québécois. Elles recommandent donc à la Régie de reconduire le modèle de l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur aux fins du présent dossier.

Quant à la détermination des coûts d'exploitation et des éléments qui composent le Montant, OC-APA constate une hausse marquée du coût total proposé par l'ADEQ. Comme l'illustre le tableau OC-APA – 3 ci-dessus, les frais de financement, l'amortissement des équipements ainsi que le déneigement et l'entretien paysager affichent les hausses les plus importantes dans chacune des trois régions. Ces variations traduisent une pression réelle sur certains coûts d'exploitation, mais elles soulèvent également la question de savoir si l'ensemble des montants proposés doit être retenu aux fins de la détermination du Montant.

³³ Gouvernement du Québec, « À propos du programme Roulez vert », Québec.ca, dernière modification le 19 mars 2026,

³⁴ Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), « La norme VZE québécoise sous pression de l'industrie auto », 30 avril 2026.

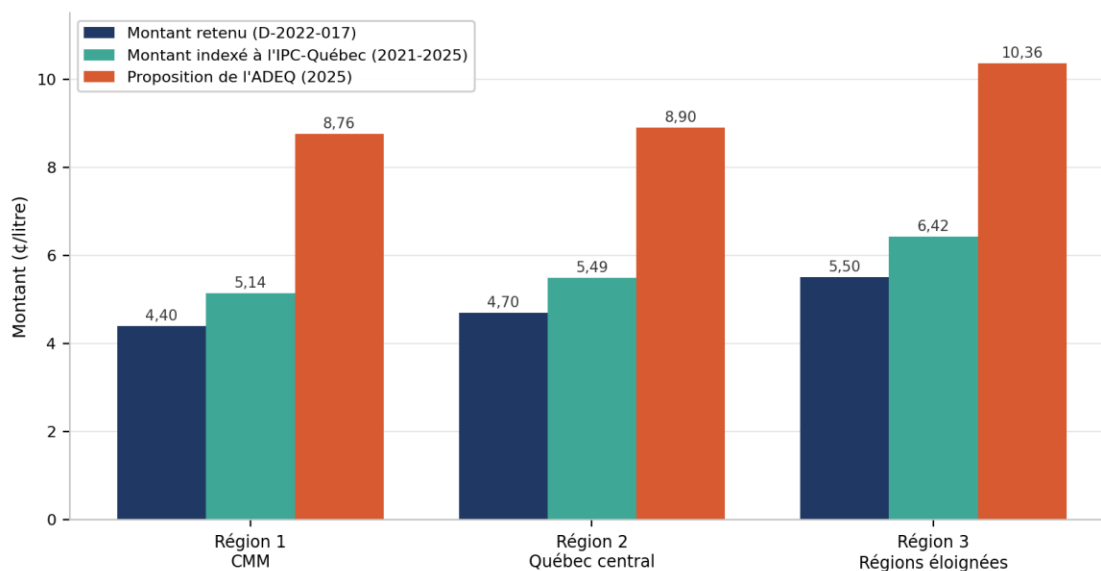
³⁵ Régie de l'énergie, *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel, Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2024*, p. 30, tableau C : Offre.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

La Figure OC-APA-1 ci-dessous permet de comparer la proposition de l'ADEQ avec une indexation du Montant retenu dans la décision D-2022-017 à l'inflation observée entre 2021 et 2025. Nous constatons que la proposition actuelle dépasse sensiblement une évolution qui serait uniquement attribuable à l'inflation générale. Cela ne signifie pas que les hausses proposées seraient nécessairement injustifiées, mais elles doivent être appréciées poste par poste, notamment afin de déterminer si elles reflètent des coûts nécessaires à l'exploitation efficace d'une essencerie et si elles demeurent compatibles avec l'objectif de protection des consommateurs contre les guerres de prix.

Figure OC-APA - 1 : Montant indexé selon l'inflation observée [...] au Québec, par région, 2021-2025³⁸



OC-APA reconnaissent que les dernières années ont été marquées par plusieurs bouleversements susceptibles d'avoir exercé une pression à la hausse sur les coûts d'exploitation des essenceries. L'ADEQ fait notamment état de l'augmentation des coûts de construction et de remplacement des équipements, du recours au financement pour les investissements de long terme, des changements réglementaires liés aux carburants ainsi que de l'évolution des

³⁸ Les données de l'inflation proviennent de Statistique Canada, « Tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé ».

conditions de marché. Ces éléments peuvent expliquer, en partie, la progression de certains postes.

Toutefois, l'ampleur des hausses proposées demeure significative. À cet égard, OC-APA estiment qu'il importe de distinguer les coûts nécessaires à l'exploitation efficace d'une essencerie des coûts dont l'inclusion pourrait dépasser l'objet propre de l'exercice prévu à l'article 59 de la LRÉ. Le Montant vise à refléter les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, dans une perspective de maintien d'une concurrence saine et de prévention de situations de prix excessivement bas. Il ne devrait donc pas nécessairement conduire à l'inclusion automatique de tous les postes proposés, particulièrement lorsque certains d'entre eux soulèvent une question quant à leur lien direct avec l'exploitation efficace du service pétrolier ou avec l'objectif poursuivi par le Montant. Ce dernier vise à établir un prix plancher : il garantit qu'un détaillant efficace couvre ses coûts et écarte le risque qu'un concurrent l'évince par une vente prédatrice, sous les coûts. Un poste étranger à cette finalité n'a pas sa place dans le calcul. OC-APA entendent donc examiner la pertinence de maintenir certains postes dans le calcul du Montant avant d'émettre des commentaires plus précis à leur sujet.

OC-APA formulent également des réserves quant à l'indexation proposée par l'ADEQ. Dans sa décision D-2022-017, la Régie avait privilégié une fixation du Montant fondée sur les données disponibles au dossier, plutôt que sur une projection additionnelle de l'inflation future. Cette approche demeure pertinente dans le présent dossier. Le processus vise à fixer un montant à partir de la preuve produite et des coûts documentés, et non à anticiper de manière générale l'évolution future des coûts.

Même si la Régie devait se satisfaire des explications fournies par l'ADEQ quant à certains postes, OC-APA partagent l'opinion du régulateur que la fixation des coûts d'exploitation se fait sur la base des données réelles de la dernière année et pour une période donnée et non sur la base de prévisions³⁹. OC-APA recommandent de retenir les données du tableau 3 de la pièce C-ADEQ-

³⁹ Dossier R-4141-2020, p. 94, par. 349-350.

0008, plutôt que celles du tableau 4 (qui incluent une indexation additionnelle à l'inflation projetée)⁴⁰.

Sur la base de ces constats, OC-APA proposent de retenir, pour chacun des postes, la valeur documentée par l'ADEQ, sauf pour cinq d'entre eux qui appellent un ajustement. Le tableau OC-APA - A6 en présente le détail et établit un Montant corrigé de 7,13 ¢/litre en région 1, de 7,19 ¢/litre en région 2 et de 8,20 ¢/litre en région 3.

D'abord, les pertes d'inventaire — que la Régie a déjà écartées plusieurs fois⁴¹, le modèle de référence n'étant pas propriétaire de son carburant — constituent un poste dont l'inclusion serait une nouveauté. L'ADEQ invoque désormais que le détaillant de référence serait propriétaire de son essence; l'argument ne résiste pas à l'examen⁴² : l'ADEQ admet n'avoir aucun calcul, le montant reposant sur « l'expérience des membres » de son comité, et reconnaît que, pour les détaillants affiliés, ces pertes sont déjà comprises dans les commissions. En conséquence, OC-APA recommandent de maintenir l'exclusion.

Ensuite, les frais de cartes augmentent de 54 à 74 % selon la région, alors que le prix de l'essence ne progresse que d'environ 14,5 %⁴³ et que les volumes reculent de 15 à 21 %, selon les zones — deux mouvements qui se compensent. Ces frais étant proportionnels à la valeur des transactions, OC-APA retiennent la valeur compatible avec l'évolution observée du prix et du volume (tableau OC-APA - A9).

Enfin, l'amortissement des équipements et les frais de financement reposent sur une assise d'actifs que l'ADEQ a rehaussée de 64 %⁴⁴ sans pièce justificative, alors que l'indice des prix de la construction non résidentielle au Québec n'a progressé que de 25,2 % entre 2021 et 2025⁴⁵. OC-APA proposent d'établir une valeur transitoire en actualisant, selon cet indice, l'assise validée

⁴⁰ Les tableaux 3 et 4 de la pièce C-ADEQ-0008 sont reproduits en annexe.

⁴¹ Voir la décision D-2022-017, par. 314 et 322. Voir la décision : D-2013-087 (p. 42, par. 179-181).

⁴² Voir C-ADEQ-0016, réponses 2.2 et 2.3.

⁴³ Relevés de prix de la Régie de l'énergie, prix moyen affiché de l'essence ordinaire au Québec, taxes incluses : environ 133,3 ¢/litre en 2021 et 152,7 ¢/litre en 2025.

⁴⁴ Coût des équipements pétroliers : 632 300 \$ en 2021 (région 1) contre 1 037 500 \$ en 2025. L'ADEQ indique fonder ces valeurs sur l'expérience des membres de son comité des affaires économiques (C-ADEQ-0011, réponse 5.2).

⁴⁵ Statistique Canada, tableau 18-10-0289-01, indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels, agrégat des divisions, province de Québec : 87,6 au quatrième trimestre de 2021 et 109,7 au quatrième trimestre de 2025, soit une hausse de 25,2 %.

à la suite du dossier de 2021⁴⁶, les autres paramètres (durées d'amortissement, levier de financement et taux d'emprunt) demeurant inchangés (tableaux OC-APA - A7 et A8). Fondée sur des données réelles plutôt que sur une projection, cette approche permettrait à la Régie d'actualiser le Montant annuellement.

Le déneigement et l'entretien paysager, estimés eux aussi d'après « l'expérience des membres » et sans donnée à l'appui, augmentent de 57 à 80 % selon la région. OC-APA en retiennent la valeur de 2021, actualisée à l'inflation observée (IPC-Québec), la valeur de 2021 — celle retenue par la Régie dans la décision D-2022-017, actualisée, faute de justification de la hausse proposée. OC-APA soumettent en outre que l'actualisation du Montant doit reposer sur l'inflation réellement observée, mesurée à l'IPC-Québec, et non sur une projection. Cette actualisation devrait recourir à l'inflation observée et publiée; retenir l'IPC-Québec, plus représentatif du marché visé; neutraliser l'effet de volume en figeant le volume de référence à sa dernière valeur documentée; et prévoir un recalage périodique obligatoire sur les coûts réels. Fondée sur des données réelles, cette approche écarte l'indexation prospective proposée par l'ADEQ.

4. Recommandations d'OC-APA

Pour ces motifs et sur la base des informations présentement disponibles, OC-APA recommande, à ce stade, à la Régie de :

- reconduire le modèle de référence actuellement retenu, soit celui de *l'essencerie libre-service jumelée à un dépanneur*, aux fins de la détermination du Montant applicable aux coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel ;
- rejeter l'indexation prospective proposée par l'ADEQ, et [...] retenir les coûts d'exploitation établis au tableau OC-APA - A6, qui exclut les pertes d'inventaire, recale les frais de cartes sur l'évolution observée du prix et du volume, et substitue à l'amortissement et aux frais de financement une valeur transitoire actualisée selon l'indice de construction non résidentielle observé au Québec.

⁴⁶ Valeurs d'immobilisation validées à la suite du dossier R-4141-2020 (décision D-2022-017); voir la pièce C-ADEQ-0006, tableaux 4, 10 et 11.

- fixer en conséquence le Montant à 7,13 ¢/litre (région 1), 7,19 ¢/litre (région 2) et 8,20 ¢/litre (région 3), tel que détaillé au tableau OC-APA - A6;
- adopter, pour l'actualisation du Montant, une indexation fondée sur l'inflation observée (IPC-Québec), assortie de la neutralisation de l'effet de volume et d'un recalage périodique obligatoire sur les coûts réels documentés.

Le tout respectueusement soumis.

Annexe

Tableau OC-APA - A1 : Écart entre les prix au détail hors taxes de l'essence ordinaire dans les autres régions canadiennes et au Québec, moyennes annuelles, en cents par litre^{47, 48}

Année	Province de l'Ouest	Ontario	Provinces de l'Atlantique
1999	0,2	0,5	2,4
2000	0,9	1,0	3,6
2001	2,9	0,1	3,6
2002	4,8	2,0	3,8
2003	3,0	1,8	2,9
2004	3,0	0,4	3,0
2005	3,3	1,2	2,9
2006	5,2	-0,1	3,5
2007	6,7	0,5	3,2
2008	7,6	2,2	2,6
2009	5,8	2,2	1,6
2010	4,2	1,9	2,2
2011	2,8	1,1	1,4
2012	0,3	-0,4	2,5
2013	1,4	0,8	2,0
2014	2,3	1,8	3,2
2015	8,1	4,2	3,6
2016	8,9	6,2	4,4
2017	9,5	4,3	3,3
2018	13,0	5,2	1,8
2019	13,0	3,8	3,1
2020	11,1	2,6	2,0
2021	13,4	2,2	6,6
2022	14,9	0,4	6,5
2023	12,7	-0,1	7,3
2024	8,4	1,4	4,3
2025	12,6	3,5	6,9

La redevance verte est soustraite du 1er avril 2007 à décembre 2014.

La quote-part est soustraite à compter du 1er avril 2007.

Les frais du SPEDE sont soustraits à compter de janvier 2015 au Québec.

Les frais du SPEDE sont soustraits de janvier 2017 à octobre 2018 en Ontario.

⁴⁷ L'écart correspond au prix de la région comparée moins le prix du Québec. Une valeur positive indique donc un prix plus élevé qu'au Québec.

⁴⁸ Les données proviennent de la pièce C-ADEQ-0013, p. 3-4, Tableaux 26 et 27.

Tableau OC-APA - A2 : Prix de l'essence ordinaire hors taxes coût carbone et redevance verte Montréal et Toronto⁴⁹

Années	Toronto	Montréal	Écart Toronto-Montréal
1999	28,7	27,7	0,9
2000	41,5	40,4	1,1
2001	37,7	37,0	0,7
2002	38,2	35,4	2,8
2003	42,5	40,0	2,5
2004	48,5	48,0	0,5
2005	59,3	57,5	1,8
2006	63,6	62,0	1,6
2007	67,5	65,9	1,6
2008	80,1	77,0	3,0
2009	62,4	59,4	3,0
2010	85,0	83,7	1,4
2011	85,0	83,6	1,4
2012	87,4	87,1	0,4
2013	88,5	87,0	1,5
2014	88,8	86,4	2,4
2015	69,7	64,8	4,9
2016	64,9	57,8	7,1
2017	71,5	67,0	4,5
2018	84,0	78,0	6,0
2019	75,9	71,9	4,0
2020	57,7	54,9	2,8
2021	83,5	80,8	2,8
2022	116,6	114,9	1,7
2023	104,4	102,7	1,7
2024	102,6	100,5	2,1
2025	100,5	96,6	3,9

La redevance verte est soustraite du 1er avril 2007 à décembre 2014.

La quote-part est soustraite à compter du 1er avril 2007.

Les frais du SPEDE sont soustraits à compter de janvier 2015 au Québec.

Les frais du SPEDE sont soustraits de janvier 2017 à octobre 2018 en Ontario.

⁴⁹ Les données proviennent de la pièce C-ADEQ-0008, p. 7, Tableau 1.

Tableau OC-APA - A3 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone⁵⁰

Poste	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Salaires	86 326 \$	67 614 \$	53 588 \$
Avantages sociaux	14 489 \$	11 341 \$	8 985 \$
Uniformes	416 \$	374 \$	291 \$
Amortissement des équipements	53 167 \$	45 700 \$	39 933 \$
Frais de financement	52 125 \$	39 165 \$	28 095 \$
Taxes relatives aux équipements pétroliers	22 500 \$	15 000 \$	7 500 \$
Permis	834 \$	778 \$	694 \$
Électricité et chauffage	7 700 \$	6 500 \$	5 300 \$
Déneigement et entretien paysager	5 100 \$	4 500 \$	3 600 \$
Entretien et réparations	9 422 \$	8 465 \$	7 255 \$
Télécommunications et terminal de point de vente	2 352 \$	2 352 \$	2 352 \$
Fournitures de bureau et sanitaires	3 188 \$	2 398 \$	1 733 \$
Frais bancaires	2 000 \$	1 500 \$	1 250 \$
Assurances	6 300 \$	6 000 \$	5 000 \$
Honoraires professionnels	1 900 \$	1 900 \$	1 700 \$
Frais de garantie bancaire	875 \$	875 \$	875 \$
Publicité	4 020 \$	3 150 \$	2 050 \$
Coûts environnementaux	367 \$	450 \$	533 \$
Frais de cartes de débit et de crédit	63 865 \$	50 730 \$	34 046 \$
Pertes d'inventaire	15 106 \$	11 652 \$	7 611 \$
Total des coûts d'exploitation	352 050 \$	280 444 \$	212 391 \$
Montant (¢/litre)	8,76	8,90	10,36

[...]

Tableau OC-APA - A4 : Proposition de l'ADEQ quant aux coûts d'exploitation par zone, indexés à l'inflation⁵¹

Élément	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Total des coûts d'exploitation (Tableau 3 révisé)	352 050 \$	280 444 \$	212 391 \$
Indexation de l'ADEQ (+3,0604 %)	× 1,030604	× 1,030604	× 1,030604
Total indexé	362 825 \$	289 027 \$	218 892 \$
Montant indexé (¢/litre)	9,03	9,17	10,68

[...]

⁵⁰ Pièce C-ADEQ-0016 (Tableau 3 révisé du 23 juin 2026).

⁵¹ Version indexée recalculée par OC-APA à partir du Tableau 3 révisé (C-ADEQ-0016) et de la méthode d'indexation de l'ADEQ (+3,0604 %, C-ADEQ-0011, réponse 7.2); l'ADEQ n'a pas redéposé de version indexée le 23 juin 2026.

Tableau OC-APA - A5 : Comparaison par poste entre les coûts retenus dans la décision D-2022-017 et la proposition de l'ADEQ fondée sur les coûts de 2025^{52,53}

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Région 1, CMM				
Salaires	68 593 \$	86 326 \$ ⁵⁴	17 733 \$	25,9 %
Avantages sociaux	11 374 \$	14 489 \$	3 115 \$	27,4 %
Uniformes	595 \$	416 \$	-179 \$	-30,1 %
Amortissement des équipements	31 947 \$	53 167 \$	21 220 \$	66,4 %
Frais de financement	16 985 \$	52 125 \$	35 140 \$	206,9 %
Taxes relatives aux équipements pétroliers	17 500 \$	22 500 \$	5 000 \$	28,6 %
Permis	752 \$	834 \$	82 \$	10,9 %
Électricité et chauffage	6 500 \$	7 700 \$	1 200 \$	18,5 %
Déneigement et entretien paysager	3 250 \$	5 100 \$	1 850 \$	56,9 %
Entretien et réparations	7 761 \$	9 422 \$	1 661 \$	21,4 %
Télécommunications et terminal de point de vente	2 160 \$	2 352 \$	192 \$	8,9 %
Fournitures de bureau et sanitaires	2 750 \$	3 188 \$	438 \$	15,9 %
Frais bancaires	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	5 500 \$	6 300 \$	800 \$	14,5 %
Honoraires professionnels	1 650 \$	1 900 \$	250 \$	15,2 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	4 080 \$	4 020 \$	-60 \$	-1,5 %
Coûts environnementaux	334 \$	367 \$	33 \$	9,9 %
Frais de cartes de débit et de crédit	41 428 \$	63 865 \$	22 437 \$	54,2 %
Pertes d'inventaire	s.o.	15 106 \$	15 106 \$	s.o.
Région 2, Québec central				
Salaires	53 430 \$	67 614 \$	14 184 \$	26,5 %
Avantages sociaux	8 860 \$	11 341 \$	2 481 \$	28,0 %
Uniformes	521 \$	374 \$	-147 \$	-28,2 %
Amortissement des équipements	26 080 \$	45 700 \$	19 620 \$	75,2 %
Frais de financement	13 503 \$	39 165 \$	25 662 \$	190,0 %

⁵² Pièce C-ADEQ-0016 (Tableau 3 révisé du 23 juin 2026).

⁵³ Dossier R-4141-2020, décision D-2022-017, p. 91, Tableau 36.

⁵⁴ Ligne salaires révisée par l'ADEQ le 23 juin 2026 (C-ADEQ-0016) : salaire minimum porté de 16,10 \$ à 16,60 \$ (CNESST, 1er mai 2026) et prime de nuit de 3 \$/heure en zone 1; l'ADEQ indique ne pas disposer de données justifiant une autre modification.

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Taxes relatives aux équipements pétroliers	12 500 \$	15 000 \$	2 500 \$	20,0 %
Permis	627 \$	778 \$	151 \$	24,1 %
Électricité et chauffage	5 500 \$	6 500 \$	1 000 \$	18,2 %
Déneigement et entretien paysager	2 600 \$	4 500 \$	1 900 \$	73,1 %
Entretien et réparations	6 863 \$	8 465 \$	1 602 \$	23,3 %
Télécommunications et terminal de point de vente	2 160 \$	2 352 \$	192 \$	8,9 %
Fournitures de bureau et sanitaires	2 066 \$	2 398 \$	332 \$	16,1 %
Frais bancaires	1 500 \$	1 500 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	5 200 \$	6 000 \$	800 \$	15,4 %
Honoraires professionnels	1 650 \$	1 900 \$	250 \$	15,2 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	3 040 \$	3 150 \$	110 \$	3,6 %
Coûts environnementaux	417 \$	450 \$	33 \$	7,9 %
Frais de cartes de débit et de crédit	29 650 \$	50 730 \$	21 080 \$	71,1 %
Pertes d'inventaire	s.o.	11 652 \$	11 652 \$	s.o.
Région 3, régions éloignées				
Salaires	43 040 \$	53 588 \$	10 548 \$	24,5 %
Avantages sociaux	7 137 \$	8 985 \$	1 848 \$	25,9 %
Uniformes	372 \$	291 \$	-81 \$	-21,8 %
Amortissement des équipements	21 757 \$	39 933 \$	18 176 \$	83,5 %
Frais de financement	8 109 \$	28 095 \$	19 986 \$	246,5 %
Taxes relatives aux équipements pétroliers	5 000 \$	7 500 \$	2 500 \$	50,0 %
Permis	576 \$	694 \$	118 \$	20,5 %
Électricité et chauffage	4 500 \$	5 300 \$	800 \$	17,8 %
Déneigement et entretien paysager	2 000 \$	3 600 \$	1 600 \$	80,0 %
Entretien et réparations	5 878 \$	7 255 \$	1 377 \$	23,4 %
Télécommunications et terminal de point de vente	1 860 \$	2 352 \$	492 \$	26,5 %
Fournitures de bureau et sanitaires	1 498 \$	1 733 \$	235 \$	15,7 %
Frais bancaires	1 250 \$	1 250 \$	0 \$	0,0 %
Assurances	4 400 \$	5 000 \$	600 \$	13,6 %
Honoraires professionnels	1 500 \$	1 700 \$	200 \$	13,3 %
Frais de garantie bancaire	700 \$	875 \$	175 \$	25,0 %
Publicité	1 920 \$	2 050 \$	130 \$	6,8 %

**Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un
détaillant en essence ou en carburant diesel***Mémoire amendé d'OC-APA*

Poste	Décision D-2022-017	Proposition ADEQ 2025	Écart	Variation (%)
Coûts environnementaux	500 \$	533 \$	33 \$	6,6 %
Frais de cartes de débit et de crédit	19 539 \$	34 046 \$	14 507 \$	74,2 %
Pertes d'inventaire	s.o.	7 611 \$	7 611 \$	s.o.

Tableau OC-APA - A6 : Coûts d'exploitation retenus par OC-APA et Montant corrigé, par région

Proposition de l'ADEQ : pièce C-ADEQ-0016 (Tableau 3 révisé du 23 juin 2026). Le détail du chiffrage de chaque poste retenu figure aux tableaux OC-APA - A7 à A11.

<u>Poste</u>	<u>Proposition ADEQ 2025</u>	<u>Valeur retenue OC-APA</u>
Région 1 — CMM		
Amortissement des équipements	53 167 \$	40 007 \$
Frais de financement	52 125 \$	42 539 \$
Frais de cartes de débit et de crédit	63 865 \$	37 408 \$
Pertes d'inventaire	15 106 \$	0 \$
Déneigement et entretien paysager	5 100 \$	3 796 \$
Autres postes (inchangés)	162 687 \$	162 687 \$
Total des coûts d'exploitation	352 050 \$	286 437 \$
Montant (¢/litre)	8,76	7,13
Région 2 — Québec central		
Amortissement des équipements	45 700 \$	32 660 \$
Frais de financement	39 165 \$	33 819 \$
Frais de cartes de débit et de crédit	50 730 \$	28 155 \$
Pertes d'inventaire	11 652 \$	0 \$
Déneigement et entretien paysager	4 500 \$	3 037 \$
Autres postes (inchangés)	128 697 \$	128 697 \$
Total des coûts d'exploitation	280 444 \$	226 368 \$
Montant (¢/litre)	8,90	7,19
Région 3 — régions éloignées		
Amortissement des équipements	39 933 \$	27 246 \$
Frais de financement	28 095 \$	20 310 \$
Frais de cartes de débit et de crédit	34 046 \$	19 119 \$
Pertes d'inventaire	7 611 \$	0 \$
Déneigement et entretien paysager	3 600 \$	2 336 \$
Autres postes (inchangés)	99 106 \$	99 106 \$
Total des coûts d'exploitation	212 391 \$	168 117 \$
Montant (¢/litre)	10,36	8,20

Tableau OC-APA - A7 : Amortissement des équipements — établissement de la valeur transitoire

Le coût des équipements de 2021 est actualisé selon l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels au Québec (+25,2 % de 2021 à 2025); les durées d'amortissement demeurent celles de la décision D-2022-017.

Élément	Région 1	Région 2	Région 3
Amortissement 2021 (décision D-2022-017)	31 947 \$	26 080 \$	21 757 \$
Indice d'actualisation (construction non résidentielle)	× 1,252	× 1,252	× 1,252
Amortissement transitoire retenu	40 007 \$	32 660 \$	27 246 \$
Proposition ADEQ 2025	53 167 \$	45 700 \$	39 933 \$

Tableau OC-APA - A8 : Frais de financement — établissement de la valeur transitoire

L'assise d'actifs de 2021 (équipements + 50 % du terrain) est actualisée selon le même indice (+25,2 %); le levier de financement (60 %) et le taux d'emprunt (5,0 %) demeurent ceux de la décision D-2022-017.

Élément	Région 1	Région 2	Région 3
Coût des équipements pétroliers 2021	632 300 \$	525 200 \$	440 600 \$
Valeur du terrain 2021 (50 % retenu)	1 000 000 \$	750 000 \$	200 000 \$
Assise d'actifs actualisée (× 1,252)	1 417 960 \$	1 127 305 \$	676 984 \$
Frais de financement transitoires (60 % × 5,0 %)	42 539 \$	33 819 \$	20 310 \$
Proposition ADEQ 2025	52 125 \$	39 165 \$	28 095 \$

Tableau OC-APA - A9 : Frais de cartes de débit et de crédit — recalage

Les frais de cartes étant proportionnels à la valeur des transactions, les frais de 2021 sont ajustés de la variation observée du prix de l'essence (+14,5 %) et du volume du modèle de référence.

Élément	Région 1	Région 2	Région 3
Frais de cartes 2021 (décision D-2022-017)	41 428 \$	29 650 \$	19 539 \$
Variation du prix de l'essence (2021-2025)	+14,5 %	+14,5 %	+14,5 %
Frais de cartes retenus	37 408 \$	28 155 \$	19 119 \$
Proposition ADEQ 2025	63 865 \$	50 730 \$	34 046 \$

Tableau OC-APA - A10 : Pertes d'inventaire — poste exclu

Poste écarté de façon constante par la Régie (décision D-2022-017, p. 61), le modèle de référence n'étant pas propriétaire de son carburant; l'ADEQ admet n'avoir aucun calcul à l'appui.

<u>Élément</u>	<u>Région 1</u>	<u>Région 2</u>	<u>Région 3</u>
Proposition ADEQ 2025 (nouveau poste)	15 106 \$	11 652 \$	7 611 \$
Valeur retenue par OC-APA	0 \$	0 \$	0 \$

Tableau OC-APA - A11 : Déneigement et entretien paysager — indexation

Hausse estimée d'après « l'expérience des membres » et non documentée; OC-APA retiennent le coût de 2021 actualisé à l'inflation observée (IPC-Québec, +16,8 % de 2021 à 2025).

<u>Élément</u>	<u>Région 1</u>	<u>Région 2</u>	<u>Région 3</u>
Déneigement 2021 (décision D-2022-017)	3 250 \$	2 600 \$	2 000 \$
Indexation (IPC-Québec observé)	× 1,168	× 1,168	× 1,168
Valeur retenue par OC-APA	3 796 \$	3 037 \$	2 336 \$
Proposition ADEQ 2025	5 100 \$	4 500 \$	3 600 \$